



L'économie circulaire dans la taxonomie verte de l'UE

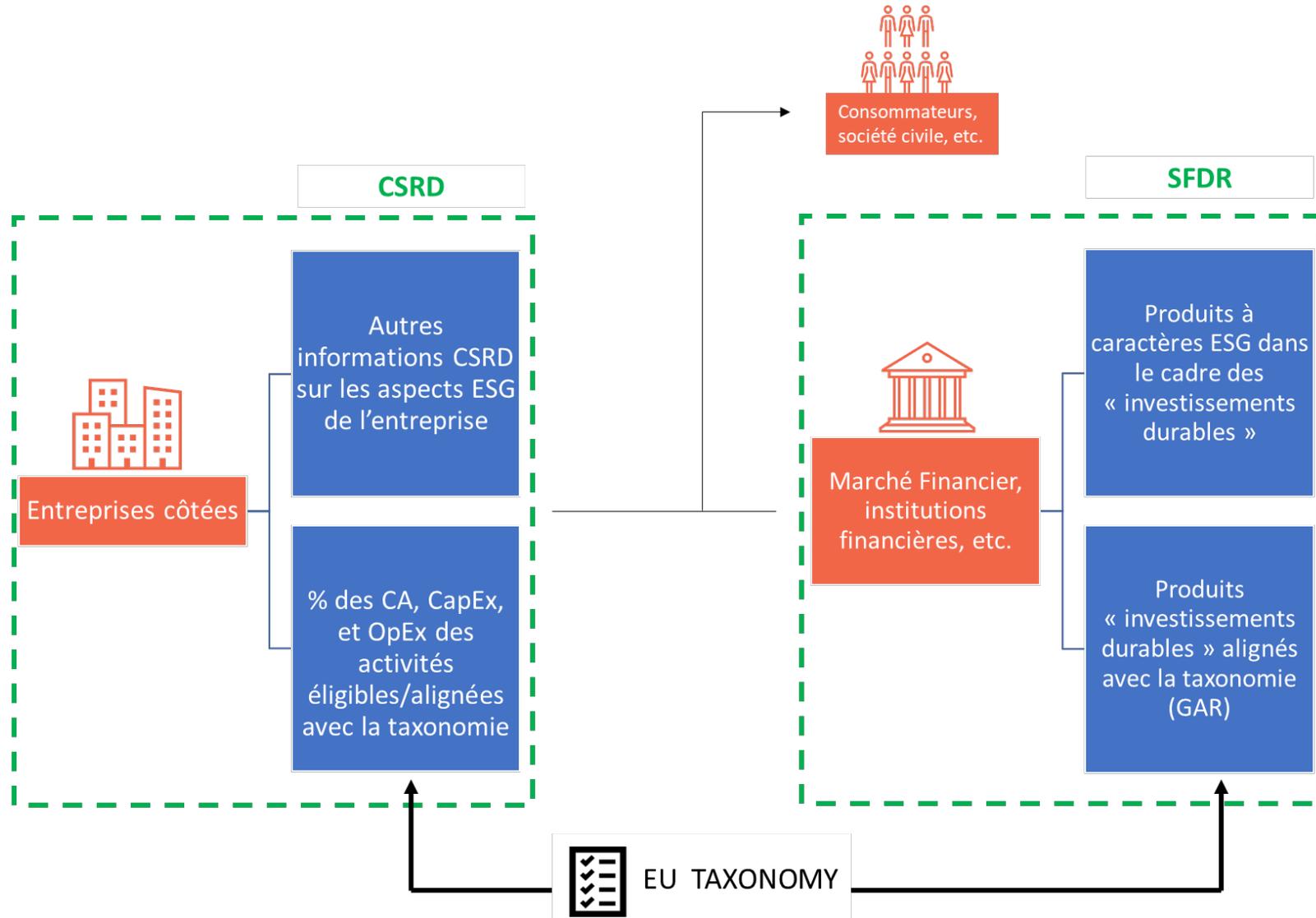


Objectifs de la Commission Européenne dans le cadre du Green Deal

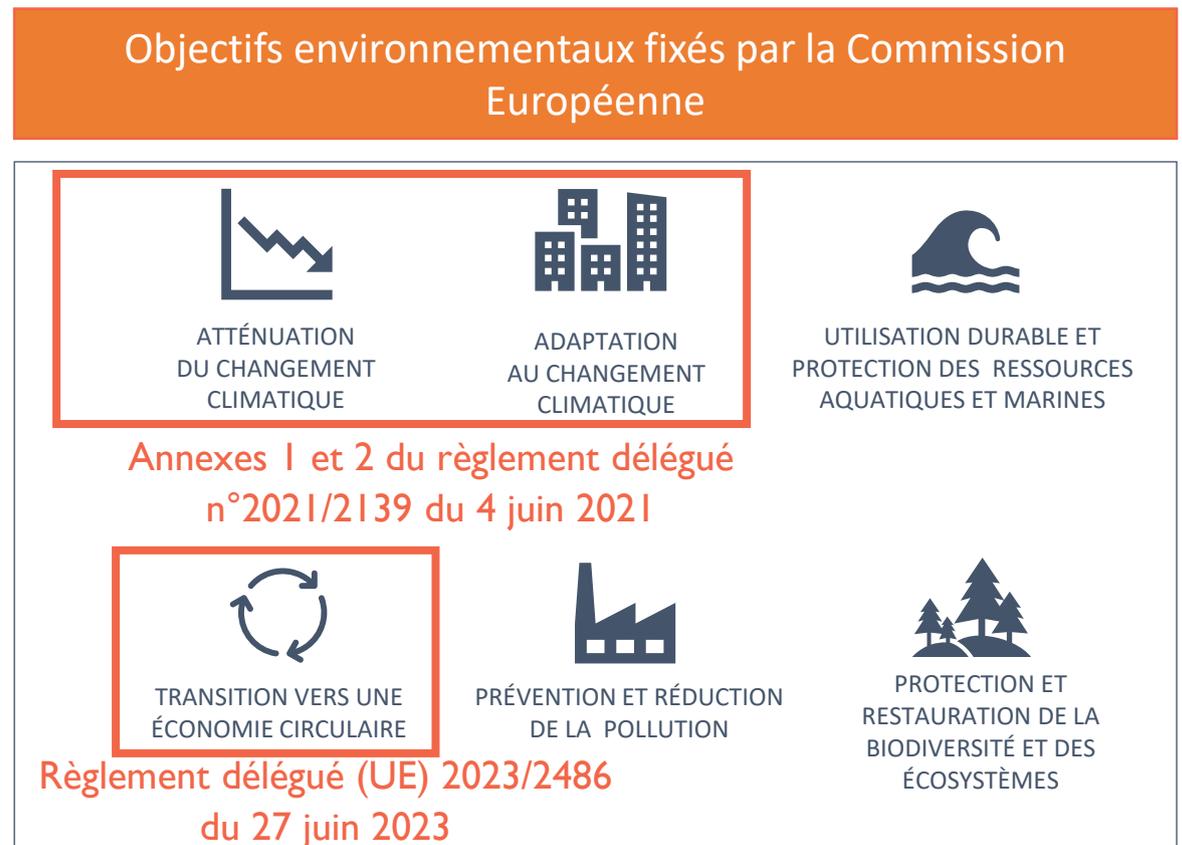
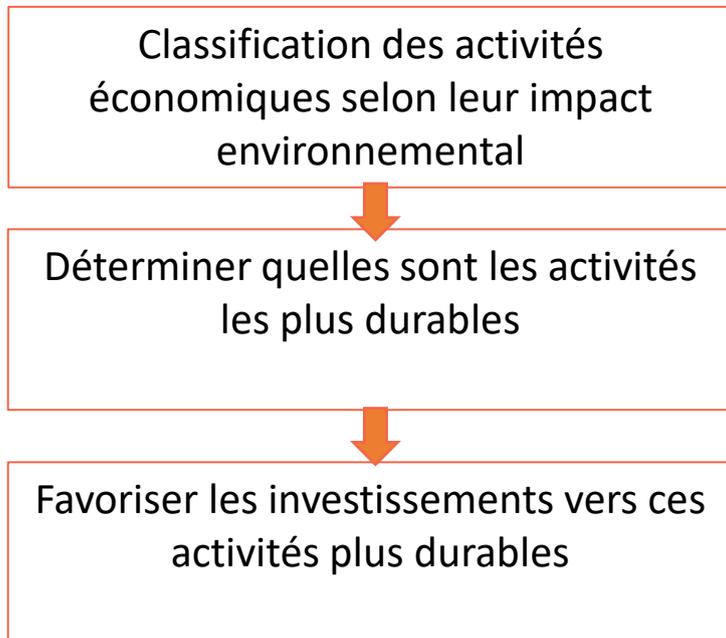
- Financer **la transition vers une économie durable**, orienter les capitaux vers des activités et des actifs durables sur le plan de l'ESG
- Lutter **contre le greenwashing** en améliorant la fiabilité et la comparabilité des informations sur la durabilité
- Engager les entreprises à intégrer systématiquement la **notion de durabilité dans leur gestion de risques** pour rendre l'économie et la finance plus résilientes
- Mettre en place des **normes internationales et un système international** de finance durable, fournissant à tous les acteurs une compréhension commune et un langage commun



Un nouveau cadre réglementaire



La taxonomie est la pièce centrale de ce cadre réglementaire



Dispositif de la taxonomie : arbre de décision



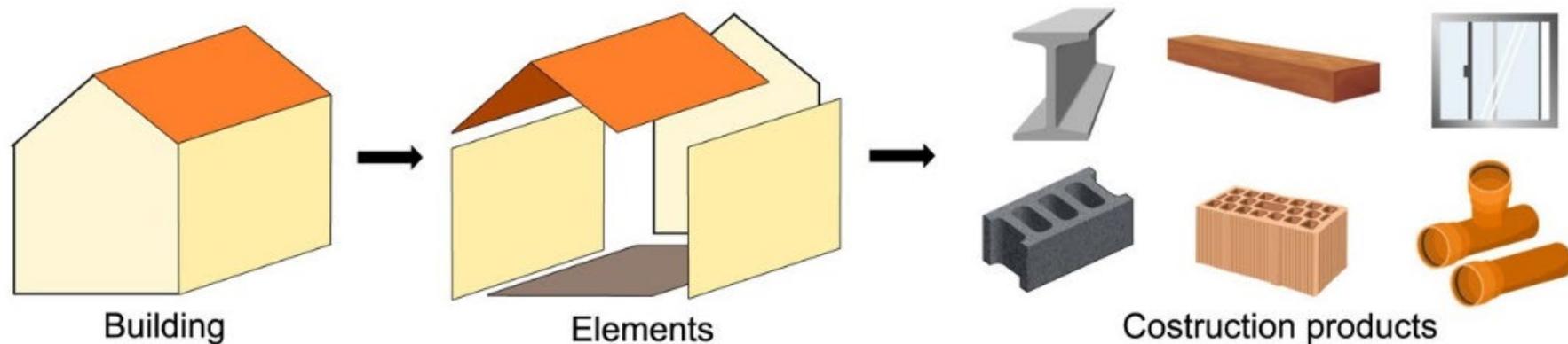
Dispositif Contribution substantielle et DNSH

	Contributions substantielles	DNSH
Objectif	Contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs environnementaux	Ne pas nuire de manière significative à l'atteinte des objectifs environnementaux
Critères	Les activités doivent répondre à des critères spécifiques pour être considérées comme contribuant de manière significative à l'atteinte des objectifs environnementaux	Les activités doivent répondre à des critères spécifiques pour être considérées ne pas nuisible de manière significative à l'atteinte des objectifs environnementaux

Dispositif Contribution substantielle et DNSH : Focus Economie Circulaire

	Contributions substantielles	DNSH
Critères	<p>1- Gestion et Recyclage des Déchets à 90% (valorisation matière remblayage exclus)</p> <p>2- ACV et Potentiel de Réchauffement Global</p> <p>3- Conception Circulaire pour l'Adaptabilité et la Déconstruction</p> <p>4- Minimisation de l'Utilisation des Matières Premières Primaires</p> <p>5- Documentation pour la Réutilisation et la Maintenance</p>	<p>1- Gestion et Recyclage des Déchets à 70% (valorisation matière remblayage inclus)</p> <p>2- Conception Circulaire pour l'Adaptabilité et la Déconstruction</p>

Objectif économie circulaire



Objectif économie circulaire

